

ACTION URGENTE

PALESTINE (ÉTAT DE). UNE MILITANTE RISQUE D'ÊTRE INCULPÉE APRÈS AVOIR « AVOUÉ » SOUS LA CONTRAINTE

Le 9 janvier 2019, Suha Jbara a été libérée après avoir passé plus de deux mois en détention, au cours desquels elle dit avoir été torturée par les personnes qui l'ont interrogée. Elle a observé plus de 26 jours de grève de la faim pour protester contre la façon dont elle avait été traitée par les forces de sécurité et les procureurs. Suha Jbara n'a toujours pas été officiellement notifiée par le tribunal des faits qui lui sont reprochés et sa prochaine audience est prévue pour le 30 janvier. Elle risque d'être inculpée sur la base d'informations obtenues sous la torture, bien que les services du procureur n'aient fourni aucun élément de preuve digne de foi à son encontre. Le 13 décembre 2018, le parquet palestinien a mis fin à une brève enquête sur ses allégations de torture sans constater d'acte répréhensible. Amnesty International pense que cette enquête n'a pas été indépendante, impartiale et approfondie et qu'elle a été très limitée.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Premier ministre
Rami Hamdallah
Ramallah, État de Palestine
Fax : +970 (2) 2968989
Courriel : salaheddin@pmo.pna.ps

Monsieur le Premier ministre,

Le 9 janvier 2019, Suha Jbara, militante palestinienne en faveur de la justice sociale, a été libérée après avoir passé plus de deux mois en détention arbitraire. Le 13 décembre 2018, le parquet palestinien, après avoir enquêté sur ses allégations de torture et d'autres mauvais traitements, a conclu à l'absence d'acte répréhensible à son encontre. Compte tenu des informations dont dispose Amnesty International, je suis préoccupé.e par le fait que l'enquête du parquet n'a pas été menée dans les meilleurs délais, ni de façon efficace. En effet, quand le médecin légiste a examiné Suha Jbara, cela faisait plus de cinq semaines qu'elle avait fait état d'actes de torture. Je crains également que l'enquête n'ait été ni impartiale, ni indépendante. Suha Jbara risque d'être inculpée sur la base d'informations obtenues sous la torture, le parquet n'ayant fourni aucun élément de preuve digne de foi à son encontre. La prochaine audience de Suha Jbara doit avoir lieu le 30 janvier.

Je vous prie instamment de vous conformer aux obligations internationales de la Palestine en matière de droits humains et de diligenter une enquête impartiale, indépendante et efficace sur les actes de torture et autres mauvais traitements que Suha Jbara dit avoir subis au Centre de détention et d'interrogatoire de Jéricho ; de veiller à ce que tout responsable présumé soit immédiatement suspendu de ses fonctions et soumis à des procédures disciplinaires et pénales ; et de veiller à ce que toute procédure engagée contre Suha Jbara soit pleinement conforme aux normes internationales d'équité des procès, notamment à ce que soit exclu tout élément de preuve obtenu par la torture ou d'autres mauvais traitements.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Suha Jbara, militante en faveur de la justice sociale, a été arrêtée le 3 novembre 2018 et a passé 67 jours en détention, au cours desquels elle dit avoir été torturée par les personnes qui l'ont interrogée. Le 22 novembre 2018, elle a entamé une grève de la faim pour protester contre sa détention arbitraire et contre les actes de torture infligés par les forces de sécurité palestiniennes. Le 11 décembre, elle a été hospitalisée à Jéricho (Cisjordanie) pour recevoir des soins en urgence, sa santé s'étant gravement détériorée. Elle a été attachée à son lit d'hôpital, malgré son état de santé. Le 17 décembre 2018, à la suite d'un accord conclu entre son avocat et les services du procureur général, Suha Jbara a mis un terme à sa grève de la faim. Elle a été libérée alors qu'elle se trouvait à l'hôpital Al Najjah, à Naplouse, le 9 janvier 2019. Après sa libération, elle a dit à Amnesty International qu'elle avait été soumise à des mauvais traitements par des agents, y compris à l'hôpital et lors de transferts en ambulance.

Le 4 décembre 2018, Amnesty International a recueilli directement son témoignage détaillé au sujet des violences que les agents chargés de l'interroger lui avaient infligées trois jours durant. Suha Jbara a en effet indiqué à Amnesty International qu'elle avait été interrogée pendant trois jours consécutifs, au cours desquels elle avait été torturée par plusieurs hommes, ceux-ci l'ayant frappée très violemment au niveau de la poitrine et du dos, secouée et projetée contre un mur, et menacée de violences sexuelles. On l'a également empêchée de boire de l'eau et d'utiliser les toilettes, et privée de sommeil.

Le 13 décembre 2018, le parquet palestinien a mis fin à une brève enquête sur ses allégations de torture sans constater d'acte répréhensible. Amnesty International est préoccupée par le fait que cette enquête n'a pas été menée dans les meilleurs délais ni de façon efficace - en particulier, quand le médecin légiste a examiné Suha Jbara, cela faisait plus de cinq semaines qu'elle avait fait état d'actes de torture. L'organisation craint également que l'enquête n'ait été ni impartiale ni indépendante, compte tenu notamment de l'étroite collaboration entre les services du procureur général et les forces de sécurité. En effet, les procureurs ont recueilli une première fois le témoignage de Suha Jbara à propos des faits qui lui sont reprochés en présence d'agents de sécurité armés, dans le centre de détention même où elle dit avoir été torturée. Ces mêmes procureurs ont recueilli son témoignage au sujet de ses allégations de torture alors qu'elle se trouvait à l'hôpital de Jéricho. L'enquête a également été limitée, car elle n'a pas porté sur les allégations de Suha Jbara selon lesquelles elle a été soumise à des mauvais traitements par des agents à la suite de sa grève de la faim, notamment lors de ses transferts pour hospitalisation et au cours de ses séjours à l'hôpital.

En décembre 2018, Amnesty International a écrit au procureur général pour lui faire part de ses préoccupations. L'organisation n'a toujours pas reçu de réponse.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais ou arabe
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 5 MARS 2019.
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Suha Jbara (elle)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde21/9563/2018/fr/>